

2021/0094

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le 16 SEP. 2021

ID : 059-215900358-20210916-20210916_A00098-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 15

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.CHRETIEN.
WERY.RAVIDAT.ASCONE.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.CAFFIAU.STALLA.MALINGRE.

Absents excusés : Mme WAUCHEUL. M.JOSSET.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : DELEGATION DONNEE AU MAIRE POUR SE CONSTITUER PARTIE CIVILE.

Par convocation devant le tribunal correctionnel à l'audience du tribunal judiciaire en date du 20 octobre 2021 dans le cadre de victime des faits énumérés dans ledit document, Monsieur le Maire souhaite désigner Maître Philippe GILLARDIN et Maître Elodie MASSON pour représenter la commune le jour de l'audience.

Cette convocation a été enregistrée sous numéro 00186 00585 2020.

Les motifs qui fondent cette demande sont les suivants :

Natin 58 : abus de confiance à Avesnelles et dans le Département du Nord de novembre 2019 à janvier 2021 ;

Natin 159 : faux administratif à Avesnelles, dans le Département du Nord et le Département de l'Aisne en novembre et décembre 2019 ;

Natin 496 : usage de faux administratif, dans le Département du Nord et le Département de l'Aisne en novembre et décembre 2019 ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal correctionnel lors de l'audience programmée le 20 octobre 2021 ;

Désigne Maîtres Philippe GILLARDIN et Elodie MASSON pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 16 SEP. 2021

Le Maire,

